

Appel à Contributions

Le Centre for Human Rights de l'Université de Pretoria et le Département de Droit de l'Université du Botswana ont le plaisir d'annoncer une conférence sur la protection des personnes déplacées de force en Afrique et lancent un appel à contribution d'articles.

La conférence aura lieu dans le cadre du **28e Concours Africain de Procès Simulé des Droits de l'Homme.**



UNIVERSITEIT VAN PRETORIA
UNIVERSITY OF PRETORIA
YUNIBESITHI YA PRETORIA

Conférence internationale : Protection des personnes déplacées par force en Afrique

5 Juillet 2019

Université du Botswana, Gaborone, Botswana

chr.up.ac.za

ub.bw



Centre for
Human Rights
UNIVERSITY OF PRETORIA



UNIVERSITY
of
BOTSWANA

APPEL À CONTRIBUTIONS

Conférence internationale : Protection des personnes déplacées par force en Afrique

Le **Centre for Human Rights de l'Université de Pretoria** et le **Département de Droit de l'Université du Botswana** ont le plaisir d'annoncer une conférence sur la protection des personnes déplacées de force en Afrique et lancent un appel à contribution d'articles.

La conférence aura lieu dans le cadre du **28e Concours Africain de Procès Simulé des Droits de l'Homme**.

CONTEXTE ET OBJECTIF DE LA CONFÉRENCE

L'Union africaine (UA) a désigné 2019 « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées internes : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique ». L'année 2019 marque également le cinquantième anniversaire de l'adoption de la Convention de 1969 sur la protection des réfugiés de l'Organisation de l'unité africaine et dix ans depuis l'adoption de la Convention de l'UA de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala).

Avec plus d'un tiers des personnes déplacées de force dans le monde se trouvant en Afrique, y compris environ 6,3 millions de réfugiés et de demandeurs d'asile et 14,5 millions de personnes déplacées, le déplacement forcé reste un problème majeur pour le continent africain.

Une question pertinente liée au déplacement forcé est celle de l'apatridie. Alors que les statistiques sur la population réelle d'apatrides en Afrique sont rares, des enregistrements d'apatridie dans certains pays du continent indiquent qu'il s'agit d'un problème qui touche plus d'un million de personnes sur le continent. Bien que des initiatives récentes soient prises au niveau régional dans le cadre de l'étude sur le droit à la nationalité et le développement du protocole sur l'apatridie, il est impératif d'examiner les différentes conditions, de manière significative au niveau national, qui affectent le caractère adéquat de la protection des apatrides.

Les enfants continuent de subir les conséquences des déplacements forcés. Des millions d'enfants sont obligés de fuir leur lieu de résidence en raison de conflits, de violences et de catastrophes naturelles. Les déplacements, qu'ils soient réfugiés ou déplacés internes, affectent gravement la capacité des enfants à survivre, à rester en bonne santé et à bénéficier de l'éducation. Leur situation est exacerbée lorsqu'ils se heurtent à des difficultés supplémentaires, telles que la détention dans des centres d'immigration ou l'exploitation et la maltraitance.

Pour mener une réflexion critique sur ces questions, la présente Conférence cherche des contributions qui réfléchissent de manière critique à la question des déplacements forcés, notamment les questions relatives aux enfants, aux conflits et aux déplacements; réfugiés; les rapatriés; PDI et apatridie. À chacun de ces sujets, la question principale est l'(in)adéquation de l'État et d'autres mesures prises.

DIRECTIVES DE SOUMISSION

- Les organisateurs invitent les résumés de toute personne intéressée à présenter un article à la conférence.
- Les résumés doivent être entre 250 et 350 mots et:
 - (a) avoir un titre clair et descriptif;
 - (b) indiquer les principales questions à traiter;
 - (c) identifier la méthodologie proposée; et
 - (d) exposer les résultats attendus (et leurs implications).

En outre, le nom et les qualifications professionnelles et éducationnelles du(des) auteur(s) doivent être indiqués dans une phrase ou deux (dans le même document; pas inclus dans le nombre de mots).

Les résumés doivent être soumis, au plus tard le **30 avril 2019**

- Dr Romola Adeola romola.adeola@up.ac.za et
- Prof Bonolo Dinokopila bonolo.dinokopila@mopipi.ub.bw

DATES IMPORTANTES

- Les résumés doivent être soumis aux organisateurs avant le **30 avril 2019**.
- Les résumés les plus pertinents seront sélectionnés pour un développement complet qui seront présentés pendant la conférence. L'idée est de publier (en 2020) les articles, retravaillés après leur présentation, dans un recueil d'essais
- Les résumés sélectionnés pour le développement d'un article complet et d'une présentation seront connus d'ici le **5 mai 2019**.
- Les documents entièrement développés doivent être soumis, pour distribution aux participants de la conférence, avant le **30 juin 2019**.

"AFRICA: FROM HUMAN WRONGS TO HUMAN RIGHTS"

AFRICAN HUMAN RIGHTS MOOT COURT COMPETITION

28

COMPETIÇÃO AFRICANO DE JULGAMENTO SIMULADO DOS DIREITOS HUMANOS

2019

Gaborone BOTSWANA
01.07.2019 - 06.07.2019

www.chr.up.ac.za/moot

Organized by the
CENTRE FOR HUMAN RIGHTS,
UNIVERSITY OF PRETORIA
in collaboration with the
UNIVERSITY OF BOTSWANA

Centre for Human Rights
UNIVERSITY OF PRETORIA

UNIVERSITY OF BOTSWANA



Photo by Seyhmus Cakirtas

chr.up.ac.za
ub.bw

